

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 14 mars 2023

Délibération
n°23-2023
Point 4.8.3

Point 4.8.3 de l'ordre du jour
Mise en place d'une bourse Education aux médias - CUEJ

EXPOSE DES MOTIFS :

Dans le cadre de la coopération 2022-2023 entre le CUEJ, l'Académie de Strasbourg et le Groupement d'intérêt public « Action culturelle milieu scolaire d'Alsace » (GIP ACMISA), une bourse « éducation aux médias » est prévue afin de soutenir les étudiantes et étudiants qui s'investissent dans ces projets en animant des ateliers dans des classes du primaire ou secondaire.

Sont éligibles tous les étudiants en première ou deuxième année de master journalisme qui animent des ateliers d'éducation aux médias, selon les modalités prévues entre les partenaires (voir convention en annexe).

Pour pouvoir la toucher, ils devront respecter les modalités de versement qui leur seront précisées par message électronique de l'administration. Cette bourse permettra notamment de financer leurs déplacements, du petit matériel pédagogique et leur investissement dans ce projet.

Le montant de la bourse varie selon le lieu d'intervention :

Lieu de l'intervention	Montant de la bourse
Eurométropole de Strasbourg	240€
Bas-Rhin hors Eurométropole	290€
Haut-Rhin	370€

Cette proposition a été approuvé par le conseil du CUEJ le 23 novembre 2022.

Le 24 janvier 2023, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé ces dispositions, par 23 voix pour.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la mise en place d'une bourse Education aux médias – CUEJ.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

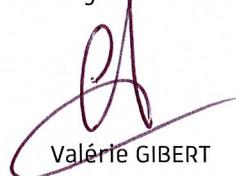
Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 mars 2023

La Directrice générale des services

A handwritten signature in dark red ink, appearing to read "VG". It is enclosed in a stylized oval shape.

Valérie GIBERT

CONVENTION DE PARTENARIAT 2022-2023

relative au mentorat étudiants du CUEJ- élèves du primaire et du secondaire

Le mentorat étudiants du CUEJ - élèves du primaire et du secondaire est un dispositif d'éducation au média développé et mis en œuvre par le rectorat de l'académie de Strasbourg en partenariat avec le centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) de l'université de Strasbourg. Il s'inscrit dans le cadre de la priorité accordée à l'éducation aux médias et à l'information et la construction de l'esprit critique par le Ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports.

Convention de partenariat à la mise en œuvre du dispositif « **Mentorat étudiants du CUEJ- élèves du primaire et du secondaire** »

Entre

- **Le centre universitaire d'enseignement du journalisme (CUEJ) de l'Université de Strasbourg**, représenté par M. Christophe Deleu, directeur du CUEJ, par délégation du Président de l'université, Monsieur Michel Deneken,
- **L'académie de Strasbourg**, représentée par Monsieur Olivier Faron , recteur de l'académie de Strasbourg
- **Le GIP Acmisa**, représenté par Madame Peggy Gattoni, présidente du GIP Acmisa

Il a été convenu que :

Article 1 – Les objectifs

Le dispositif a pour but de mettre en contact des étudiants journalistes et des classes, ou élèves, d'écoles primaires, de collèges et/ou de lycées participant à un club produisant un média scolaire ou souhaitant se lancer dans la production d'un média scolaire. Il s'agit pour les étudiants d'épauler les élèves dans la réalisation de leur média.

Le dispositif permet de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles en offrant aux élèves la possibilité de comprendre le processus de production de l'information et être ainsi à même de le décrypter.

Il a pour but de les sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression, d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale.

A travers ce dispositif, les partenaires souhaitent aussi :

- Développer l'accès à l'information et à l'utilisation de tous les médias pour tous les élèves
- Encourager l'innovation pédagogique,
- Favoriser la production de contenus médiatiques et la prise de conscience de la place et du rôle des médias dans la société.

Article 2 – Les modalités

Le dispositif s'applique pour la durée de l'année scolaire 2022-2023. L'intervention se déroule, en général, en trois temps (3X2h)

Cette nouvelle opération concernera au moins 10 classes pour l'année scolaire 2022/23.

Une information préalable pour les personnels enseignants ainsi que les étudiantes et étudiants journalistes participant au dispositif sera organisée par le Clemi (Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information)

Article 3 – Le comité de pilotage

Le comité de pilotage sera chargé du suivi et de l'évaluation de ce dispositif. Il comprend au moins un représentant de la direction du CUEJ et la coordonnatrice académique du Clemi de l'Académie de Strasbourg ou son représentant. Un représentant des étudiants y sera invité.

Article 4 – Engagement des partenaires

Les différents partenaires s'engagent à mobiliser les moyens financiers et humains nécessaires à la réalisation du présent contrat selon les modalités suivantes :

- L'Académie de Strasbourg s'engage à :

- recruter les classes et les enseignants,
- mettre à disposition des actions les compétences du Clemi ;
- permettre l'information préalable des enseignants,

- verser une subvention de 6500 euros au CUEJ, qui correspondra à la totalité de la rémunération des étudiants ainsi qu'aux frais de gestion, avant le 31 décembre 2023.
- Le CUEJ s'engage à :
 - recruter les étudiants
 - faire intervenir les étudiants 3 x 2h en classe
 - rémunérer les étudiants

Article 5 – Reconduction

Cette convention pourra être renouvelée, après discussion et validation en comité de pilotage. Elle sera liée à l'engagement, notamment financier, des partenaires et à la décision des signataires du contrat ainsi qu'à la définition, le cas échéant, de nouveaux objectifs.

Fait à Strasbourg, le

(en 3 exemplaires)

Pour le CUEJ
Monsieur Christophe
Deleu,
Directeur

Pour l'Académie de
Strasbourg
Monsieur Olivier Faron,
Recteur de l'académie
de Strasbourg

Pour le GIP Acmisa,
Madame Peggy Gattoni
Directrice

Strasbourg, le 9 décembre 2022

Objet : relevé de décisions du conseil d'administration du CUEJ du 23 novembre 2022

1. PV du CA du 31 mars 2022
Adopté à l'unanimité
2. PV du CA du 5 septembre 2022
Adopté à l'unanimité
3. PV du CA du 24 octobre 2022
Adopté à l'unanimité
4. Budget initial 2023
Adopté à l'unanimité
5. Tarifs 2023
Adoptés à l'unanimité
6. Convention de coopération 2022-23 entre le CUEJ, l'Académie de Strasbourg et le GIP ACMISA
Adoptée à l'unanimité
7. Convention 2022-2025 entre le CUEJ et l'association "la Chance, pour la diversité dans les médias"
Adoptée à l'unanimité
8. Bourses "éducation aux médias"
Adoptées à l'unanimité

Vous priant d'agréer mes sincères salutations,

Christophe Deleu, Directeur du CUEJ

Centre universitaire
d'enseignement du
journalisme
CUEJ | Bâtiment L'Escarpe
4 rue Blaise Pascal CS 90032
67081 Strasbourg Cedex

